

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

## DATE DE CONVOCATION

05.12.2024

## DATE D'AFFICHAGE

18.12.2024

## NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	28
Présents	23
Votants	27

**N° 083/2024**

**OBJET :**

**1 – FINANCES**

**1-5) Décision modificative –  
budget Ports**

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Valérie Pitel avec procuration à Patrick Berthelot
- Bruno Durteste avec procuration à Michel Galand
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux
- Clélia Gaudin avec procuration à Hervé Le Roux

Absent : Thierry Raoul

Formant la majorité des membres en exercice.

Typhaine Velly a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Brigitte Tertu, responsable du service Finances – Marina Ely, assistante de direction

Il y a lieu de procéder à des ajustements dans le budget ports pour ouvrir des crédits au compte "6512" en droits d'utilisation informatique en réduisant le compte "678" Charges Exceptionnelles.

La modification proposée est la suivante :

CHAPITRE	COMPTE	Fonctionnement	
		DEPENSES	MONTANT
65	6512	Droits d'utilisation informatique	255,00
65	6541	Créances admises en non-valeur	680,00
67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 435,00
67	678	Charges exceptionnelles	- 500,00
		<b>Total</b>	-

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- approuve la décision modificative telle que présentée dans le tableau visé ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

A Crozon, 16 décembre 2024

Le Maire,



Patrick BERTHELOT

Accusé de réception en préfecture  
029-212900427-20241212-083-2024-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024